

« BULLES DE MÔMES »

**PROJET
PEDAGOGIQUE
ANNEE SCO
2019/ 2020**



Présentation de la structure

APLA (Association Pellouaillaise des loisirs et de l'animation) - Association de loi 1901 gérée par des bénévoles.

Accueil de loisirs sans hébergement « Bulles de Mômes »

Ouvert du Mercredi 2 septembre 2019 au Mercredi 1 juillet 2020, situé 3 Allée du Taillis à St Sylvain d'Anjou. Ouvert de 7h30 à 18h30 en journée entière avec le repas et demi-journée. Nous accueillons des enfants scolarisés de 2 ans $\frac{1}{2}$ à 11 ans répartis en 4 groupes différents :

- PS-MS,
- GS,
- CP-CE1,
- CE2-CM1-CM2.

L'Accueil de loisirs est implanté au cœur de Saint Sylvain d'Anjou, située à 10 km d'Angers. Notre commune est regroupée avec celle de Pellouailles pour former la commune nouvelle appelée « Verrières en Anjou ».

Dans ce cadre, une fusion associative entre les associations 3A et APLA a eu lieu au 1^{er} février 2019 afin de proposer une cohérence éducative sur ce territoire. Ainsi de nombreuses activités inter association sont développées et proposées aux adhérents.

Il est facile de se rendre à Angers grâce au bus de ville (ligne 2). Nos locaux sont situés dans le centre bourg.

Autres activités : L'Association gère également un secteur jeunesse et un secteur espace de vie sociale.

Projet associatif de l'APLA



Extrait du projet éducatif associatif avec les deux valeurs essentielles :

L'APLA c'est ensemble « avec et pour ».

L'association a pour objet (Article 4 des statuts, cf annexe 2) :

- De définir un projet global d'animation à vocation sociale, culturelle et éducative en direction de l'ensemble de la population.
- De faciliter la rencontre, l'échange et l'implication des individus.
- De promouvoir la vie associative en respectant le caractère propre de chaque association.
- De gérer le centre de ressource.
- De prendre en compte et favoriser le travail intercommunal

Les objectifs, plus particulièrement, relatifs au secteur enfance sont :

- Assurer des accueils éducatifs de qualités
- Permettre l'apprentissage du vivre-ensemble
- Aider à construire l'autonomie de l'enfant
- Contribuer à la formation du citoyen

Concrètement :

- Proposer et organiser des animations (culturelles, scientifiques, techniques et environnementales) répondant aux besoins des enfants
- Favoriser les échanges et les projets entre les structures (multiaccueils, crèches, écoles, associations...)
- Mettre en oeuvre des démarches permettant l'exercice de la citoyenneté (outils, animations...)
- Découvrir, expérimenter pour comprendre puis agir sur son environnement.

Préambule :

Il est primordial pour nous d'affirmer l'identité de notre Accueil de loisirs en y mettant en valeur ses spécificités. Grâce à sa présence à l'Accueil de loisirs, l'enfant peut développer ses capacités à vivre avec d'autres, à confronter ses idées, à partager la vie d'un groupe, à s'exprimer en public, à écouter, à collaborer...

Un Accueil de loisirs contribue à l'éducation non formelle de l'enfant (complémentaire à l'éducation nationale), lui permettant de trouver sa place dans la structure et par conséquent de trouver une place dans la société dans laquelle il vit.

Moyens mis en place

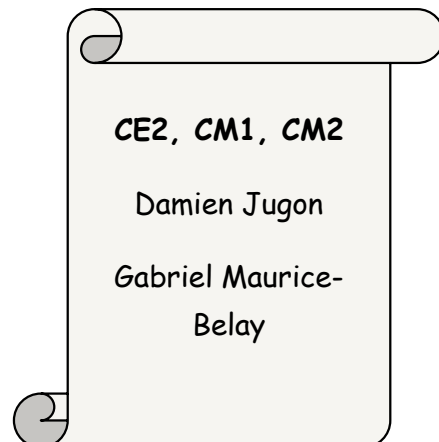
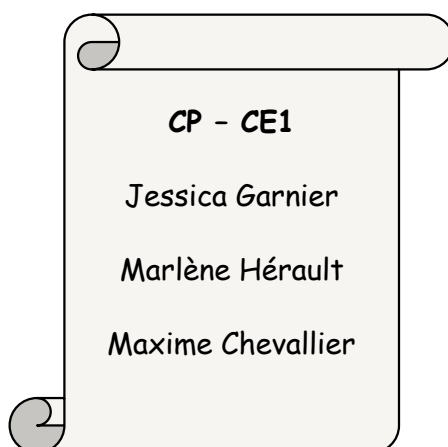
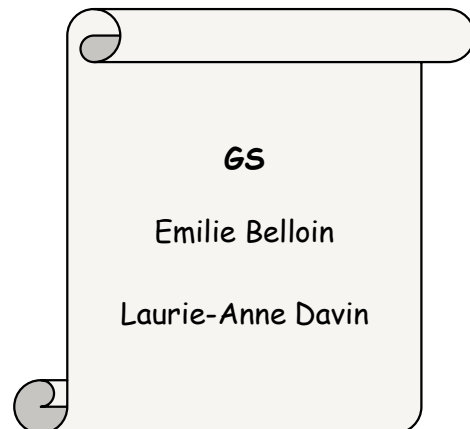
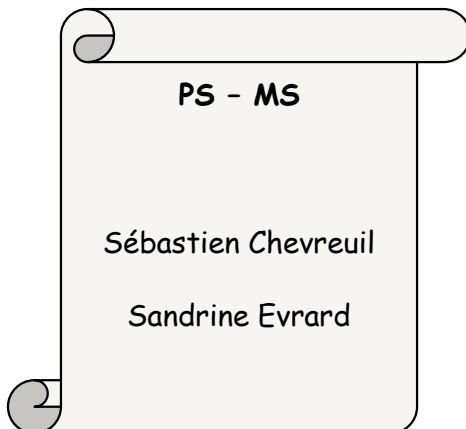
1) Moyens humains

a) Composition de l'équipe.

Equipe de direction :



Equipe d'animation :



Des stagiaires BAFA sont accueillis tout au long de l'année dans le respect des normes d'encadrement.

Un accompagnement personnalisé est mis en place pour les animateurs stagiaires avec l'utilisation d'un livret de suivi de stage et des rencontres hebdomadaires avec la direction. Ils doivent se fixer des objectifs à la semaine afin d'évoluer du mieux possible. Ils sont acteurs de leur stage et il leur est demandé de remplir les mêmes missions qu'un animateur diplômé (avec l'accompagnement des différents collègues).

Personnel de service : 2 personnes pour la restauration et l'entretien des locaux

Personnel administratif : 1 secrétaire-comptable, 1 directeur d'association

b) Rôle de l'animateur et de la direction

➤ Les rôles et fonctions de l'animateur :

5 Fonctions de l'animateur

- 1) Sécurité physique et morale des enfants que tu encadres, **TU ASSURERAS**
- 2) Projet pédagogique, **TU APPLIQUERAS**. En équipe, **TU TRAVAILLERAS** et cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, **TU RESPECTERAS**.
- 3) Accueil, communication et relations entre les différents acteurs, **TU METTRAS EN ŒUVRE**.
- 4) Vie quotidienne et activités, **TU ENCADRERAS ET ANIMERAS**.
- 5) Les enfants dans la réalisation de leurs projets, **TU ACCOMPAGNERAS**.

Auprès des enfants

- Ecouter les besoins des enfants et se soucier de leur bien-être.
- Prendre en compte la personnalité de chacun.
- Respecter leur rythme de vie (Rythme de vacances, de loisirs).
- Aider les enfants à gérer leurs émotions et leurs conflits.
- Permettre aux enfants de s'ouvrir aux autres et au monde qui les entoure.

Auprès de l'équipe d'animation

- Favoriser un climat harmonieux au sein de l'équipe.

- Communiquer facilement et faire circuler les informations entre tous.
- Accepter la confrontation des points de vue.
- Se remettre en question.

Auprès des parents

- Construire une relation de confiance avec les familles. Préoccupation commune des parents et des animateurs = intérêt de l'enfant.
- Assurer la continuité éducative pour une durée limitée, avec la famille.
- Rassurer les parents, partager vos découvertes, vos questions, mettre en valeur le comportement de l'enfant et ses réalisations.
- Être accueillant, disponible et dynamique lors des temps d'accueil.

Auprès de la direction

- Faire part des problèmes survenus au cours de la journée.
- Rendre compte de son travail grâce à un bilan écrit journalier.
- Rendre ses plannings et projets d'animation aux dates prévues.



➤ **Le rôle du directeur :**

Il est le garant du projet pédagogique réfléchi avec l'équipe d'animation. Il a comme rôle principal de :

- Conseiller et soutenir son équipe dans la préparation et le déroulement de ses activités.
- Veiller au respect du projet pédagogique (travailler sur des projets d'animation en collaboration avec les animateurs, revoir les méthodes et effectuer des bilans des actions menées). Les projets d'animation, préparés par les animateurs, seront présentés aux directeurs, validés ou retravaillés si besoin.

- Veiller à la sécurité de l'enfant et faire attention que les animations se fassent dans la discrétion et le respect de l'enfant.
- Assurer la gestion administrative de l'accueil de loisirs (vérifier l'inscription de l'enfant, tenir la feuille de présence, gérer les plannings, les réservations...).
- Il participe à la gestion de l'accueil de loisirs en général afin de le faire évoluer et d'en améliorer le fonctionnement si besoin.
- Il rend compte aux bénévoles et au directeur de l'Association de son travail.
- Il assure l'accueil des parents, il doit donc être disponible, accueillant et à l'écoute de chaque famille.

2) Moyens matériels

La commune met à notre disposition :

- 1 bâtiment modulaire regroupant une salle d'activité pour le groupe des plus grands, des toilettes et les bureaux administratifs.
- 1 salle pour les PS/MS, 1 salle pour les GS, 1 salle pour les CP/CE1.
- Une salle de sieste, Une restauration scolaire qui permet d'assurer les repas (cuisine et réfectoire).
- 3 autres blocs toilettes.
- Une grande salle de motricité, 2 cours goudronnées avec des structures de jeux (grands/petits), un grand espace vert clôturé.

3) Moyens Financiers

L'association bénéficie de subventions données par la commune de Verrières en Anjou, la CAF du Maine et Loire, la MSA et le Conseil Général.

Le reste correspond aux journées payées par les familles dont voici la tarification :

QF		0-600		601-800		801-1200		1201 et +	
		Repas	Sans Repas	Repas	Sans Repas	Repas	Sans Repas	Repas	Sans Repas
Enfant de la commune	Journée	7,52 €	4,00 €	10,36 €	7,86 €	11,01 €	8,51 €	11,66 €	9,16 €
	Demi-journée	5,52 €	3,50 €	9,39 €	6,89 €	10,04 €	7,54 €	10,69 €	8,19 €
Assimilé commune (1)	Journée	7,52 €	4,00 €	11,91 €	10,16 €	12,66 €	10,91 €	13,71 €	11,97 €
	Demi-journée	5,52 €	3,50 €	10,80 €	9,05 €	11,56 €	9,80 €	12,60 €	10,85 €
Enfant hors commune	Journée	7,52 €	4,00 €	13,20 €	11,68 €	13,85 €	12,33 €	14,77 €	13,25 €
	Demi-journée	5,52 €	3,50 €	12,23 €	10,71 €	12,88 €	11,36 €	13,80 €	12,28 €

Organisation générale

1) Exemple d'une journée type

7H30	Ouverture de l'Accueil de loisirs au public Prise en charge des enfants par un ou plusieurs animateur(s) en fonction de la période
8h00 à 9h30	Temps d'accueil des enfants , des parents et préparation des activités proposées. Un animateur est référent de l'accueil à l'entrée de l'AL, il pointe l'arrivée de chaque enfant sur une tablette, il réceptionne les éventuelles informations sur l'enfant et oriente les familles dans la structure si besoin. Temps à prendre en compte comme une véritable animation : activités calmes, lecture, jeux de société, dessins... Collation à prendre si les parents ont fourni quelque chose en guise de petit déjeuner.
9h30 à 9h45	Temps de rassemblement pour se dire bonjour et commencer la journée tous ensemble (durant les vacances scolaires).
9h45	Noter sur le tableau blanc les effectifs réels des enfants ainsi que les allergies et/ou régimes alimentaires particuliers.
10h00 à 11h30	Activités du matin suivant le planning Prévoir une activité de retour au calme en fin de matinée.
11h30 à 12h00	Temps libres Passage aux sanitaires de l'Accueil de loisirs
12h00 à 13h15	Repas avec les enfants sous forme de self, les enfants mangent de manière échelonnée. Les mercredis : Les enfants présents le matin commencent à déjeuner en 1 ^{er} et 3 animateurs (planning) vont chercher à pied les enfants de l'école Jean de la Fontaine qui mangent ensuite en 2 ^{ème} passage. Accès à la cuisine interdit aux enfants et aux animateurs. Aider à servir et à débarrasser la table, responsabiliser les enfants. Moment favorable à l'échange et à la discussion. Prendre son temps.
13h15 à 14h45	Sortie de table, retour dans les salles pour tous. Temps libre pour les enfants. 13h15-14h45 : 45min de pause par animateur.
14h30 à 16h30	Temps calme pour les plus jeunes et activités de l'après-midi suivant le planning pour les plus grands.
16h30	Goûter (les animateurs vont chercher le goûter avec des enfants dans la salle de pause animateurs).
A partir de 17h00 jusqu'à 18h30	Départ échelonné des enfants (organiser des jeux extérieurs ou autre par groupe). Pointage des départs des enfants par un animateur + centralisation des

	transmissions d'informations aux familles. Vérifier les personnes autorisées à récupérer les enfants. Moment important de l'accueil des parents. Dans chaque salle en parallèle : empiler les chaises, nettoyer les tables, passer un coup de balai, nettoyer les lavabos
18h30	Départ des animateurs et fermeture de l'Accueil de loisirs

2) Modalités d'inscription

Lors de l'inscription, les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution du dossier de l'enfant, à savoir : une fiche de renseignements complétée et signée, avec noms, adresse et numéros de téléphone des autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant et susceptibles d'être appelées, allergies, régimes alimentaires, soins particuliers, copies du carnet de vaccination et certificat médical attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires et apte à la vie en collectivité.

Outre les documents concernant la santé de l'enfant, les parents devront, afin de permettre le tarif à payer, fournir les pièces suivantes :

- Le numéro d'allocataire de la CAF, la MSA.

3) Horaires

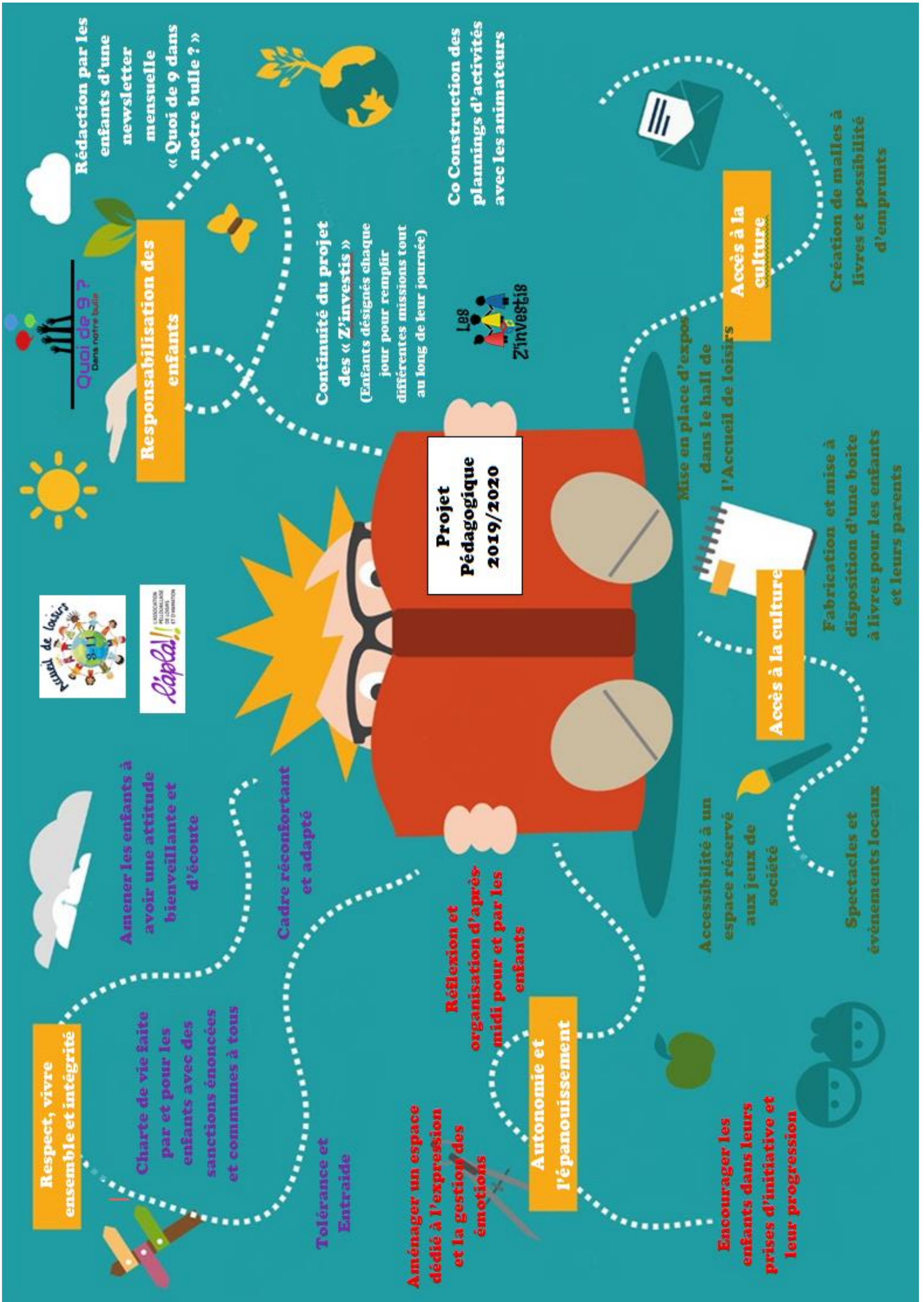
L'Accueil de loisirs accueille les enfants de 7h30 à 18h30.

Voici le détail :

Accueil matin	de 7h30 à 9h30
Accueil midi	de 11h45 à 12h30
Accueil après-midi	de 13h15 à 14h
Accueil soir	de 17h à 18h30

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction de la vie de l'Accueil de loisirs.

Orientations et outils pédagogiques



Evaluation

Voici les critères sur lesquels nous nous appuierons pour évaluer l'organisation et le fonctionnement de la structure :

- *Quantitatifs* : fréquentation des enfants, régularité, participation aux activités proposées, implication des familles.
- *Qualitatifs* : évolution des enfants, intégration des enfants, application des règles de vie, relations avec les familles, satisfactions des enfants et des familles.

Différents moyens d'évaluation seront mis en place afin de répondre à ces différents critères.

- *Avec l'équipe d'animation :*

Des réunions auront lieu 1 fois par semaine.

Des bilans écrits sont à remplir tous les jours afin de conserver une trace écrite de chaque journée passée sur différentes thématiques.

Des bilans individuels pourront être faits avec chacun des animateurs. Ceux-ci se fixeront des objectifs liés à leur pratique, à leurs compétences en animation, ou autres. Ils auront lieu une fois en milieu et une fois en fin de mois.

- *Avec les enfants :*

Un bilan journalier sera fait par les animateurs, afin de recueillir les ressentis des enfants sur leurs journées et d'éventuelles idées pour des animations à venir.

Ce bilan sera fait différemment pour chacune des tranches d'âge, avec l'utilisation d'un support ludique facilitant la libre expression des enfants.

- *Avec les parents :*

Les temps d'accueil du matin et du soir permettent d'échanger avec les parents sur l'accueil de loisirs.

Lors de ces temps, les animateurs iront vers les parents dans le but d'échanger avec eux.

Nous avons mis en place des apéros parents pour favoriser ce type d'échanges. Ainsi les parents pourront nous faire un retour de leurs attentes, leurs questions et leurs critiques.

- *Avec l'association :*

Des rencontres avec le personnel des autres secteurs de l'Association ont lieu très régulièrement afin de créer du lien et d'être dans une même dynamique.

Des rencontres avec les élus associatifs ont également lieu parfois seulement de manière informelle.